

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 30 juin 2015 à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 27 mai 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 23 Nbre de voix délibératives : 31
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 1

Etaient présents :

METROPOLE : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT,
Marc GRIVEL

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS

SAINT-GERMAIN :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE : Martine PUBLIE

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN

COUZON : Gérard DARDET,

LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

Ont donné pouvoir : Jean-Michel CARON à Eric MAZOYER, Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Marc GRIVEL.

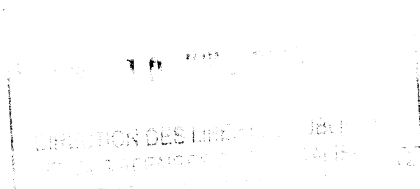
Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Eric MAZOYER

Acquisitions foncières sur la commune de Collonges au Mont d'Or
AB 233-237-239-223-214-212-213-265-1956

Ces acquisitions concernent des négociations engagées avec trois propriétaires sur Collonges au Mont d'Or pour les parcelles AB 233-237-239-223-224-214-212-213-265 et 1956, situées sur le plateau de Moirand- Charézieux où un projet d'installation maraichère est à l'étude en lien avec la commune. Ces parcelles se situent sur un plateau agricole, classé en PENAP, qui présente tous les atouts pour permettre une installation de type maraichage (sols profonds, accès faciles, présence de jardins familiaux...).

Au regard de l'intérêt agricole, stratégique de ces parcelles et de leur forte valeur agronomique, qui permettront le démarrage de l'activité de Vincent Galliot (futur maraicher) et faciliteront certainement l'implantation d'un bâtiment agricole (maîtrise par la collectivité), il a été proposé aux propriétaires les évaluations suivantes :



PARCELLE	SURFACE DGI	NATURE	PRIX UNITAIRE	ESTIMATION
213	1547	Terre	0.50 €/m ²	773.50 €
212	2965	Terre	0.50 €/m ²	1482.50 €
214	1407	Terre en cours enfrichement	0.50 €/m	703.50 €
223	610	Verger	0.50 €/m	305 €
224	1353	Verger	0.50 €/m	676.50 €
233	2152	Verger	0.50 €/m	1076 €
237	4220	Verger	0.50 €/m	2110 €
239	1060	Verger	0.50 €/m	530 €
265	3596	Verger	0.50 €/m	1798 €
1956	1050	Verger	0.50 €/m	525 €
19 960 m ²		TOTAL	9980 €	

Le montant de la vente s'élève à 9980 € hors frais notaire et hors frais SAFER, les frais SAFER s'élevant à 1000 € HT par propriétaire soit 3000 euros HT pour ces acquisitions. Les crédits sont inscrits au budget 2015 sur la ligne acquisitions foncières par le SMMO.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré décide d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or :

à signer les actes et tous documents nécessaires à l'acquisition des parcelles AB 233-237-239-223-224-212-214-213-265 et 1956 sur la commune de Collonges au Mont d'Or pour un montant prévisionnel de 9980 € hors frais notaire et hors frais SAFER. Les crédits sont inscrits au budget 2015 sur la ligne acquisitions foncières par le SMMO.

Le conseil syndical décide d'approuver à l'unanimité la convention d'indemnisation proposée par APRR et autorise le Président du SMMO à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

